

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00392

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - REQUALIFIER LE PARC ANCIEN INDIGNE ET DEGRADE (FICHE ACTION N°15) - SIGNATURE D'AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OPAH-RU SUR LES QUARTIERS JACQUARD ET CHAPPE-FERDINAND (SAINT-ETIENNE)

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 80 Nombre de pouvoirs : 22 Nombre de voix : 102

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Jacques CHARROIN, Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET. Mme Nicole FOREST. Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON. M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT. M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, М. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Μ. Gilles Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enage VIVEAN REFE GROOTS ES ZIEGLER

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160504-D201600392I0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Pouvoirs:

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,

M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,

Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,

Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,

M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,

M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,

M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE.

Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,

Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,

M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,

Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,

Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,

M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,

Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER. Mme Michèle BISACCIA, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, CHAROLLAIS-CHEYTION, Mme Emmanuelle M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Yves LECOCQ. Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER. LUYA. Mme Babette Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU, Florent PIGEON, M. Mme Fabienne PERRIN, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - REQUALIFIER LE PARC ANCIEN INDIGNE ET DEGRADE (FICHE ACTION N°15) - SIGNATURE D'AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OPAH-RU SUR LES QUARTIERS JACQUARD ET CHAPPE-FERDINAND (SAINT-ETIENNE)

Par décisions des Conseils de Communauté du 21 avril 2011 et du 19 mars 2012, Saint-Etienne Métropole s'est engagée à soutenir financièrement les travaux des propriétaires dans les OPAH-RU mises en œuvre sur les quartiers Jacquard et Chappe-Ferdinand, conduites par l'EPA sur la ville de Saint-Etienne.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à ces deux dispositifs est de 901 000 € (602 000 € pour l'OPAH-RU Jacquard et 299 000 € pour l'OPAH-RU Chappe-Ferdinand).

Le Conseil de Communauté du 10 mars 2015 a validé le réajustement des modalités de participation financière de Saint-Etienne Métropole dans l'enveloppe initiale des deux opérations.

Un bilan provisoire de ces dispositifs à la date du 1^{er} mars 2016 fait apparaître les éléments suivants :

- pour l'OPAH-RU Jacquard (2011-2016) :
 - une dynamique de réhabilitation lancée : 47 % des objectifs de la programmation totale des logements sont atteints (plus de 144 logements équivalent neuf réalisés pour un objectif de 306 logements);
 - une accélération des demandes d'aides à la valorisation des parties communes des petites copropriétés : 31 immeubles aidés avec une nette progression depuis 2 ans (90 % des résultats depuis 2014) ;
 - un effet levier des opérations d'aménagement réalisées sur le quartier ;
 - 58 % de l'enveloppe prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole a été engagée, soit 350 187 K€.
- pour l'OPAH-RU Chappe-Ferdinand (2012-2017) :
 - une dynamique de réhabilitation difficile à enclencher : 12 % des objectifs de la programmation habitat sont atteints (20 logements équivalent neuf réalisés pour un objectif de 164 logements);
 - un bilan mitigé avec plusieurs éléments explicatifs : un engagement des opérations d'aménagement devant avoir un effet levier retardé, des immeubles en état de dégradation plus lourde et des besoins de travaux plus conséquents, une proportion de propriétaires occupants impécunieux plus importante :
 - 24 % de l'enveloppe prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole a été engagée, soit 72 751€.

Face à ce constat, les partenaires des deux opérations ont décidé de prolonger les deux dispositifs d'OPAH-RU sur les secteurs de Jacquard et de Chappe-Ferdinand. Le Conseil d'administration de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) en date du 25 mars 2016 et le Conseil d'administration de l'EPA du 25 mars 2016, ont validé le principe d'un avenant aux deux conventions d'OPAH-RU.

Ces avenants ont pour objet de proroger les durées initiales les deux conventions d'OPAH-RU jusqu'au 31 décembre 2019 et de confirmer le montant des enveloppes financières et des objectifs initiaux des deux dispositifs.

Ces délais supplémentaires doivent permettre :

- sur le quartier Jacquard, d'assurer une réponse aux demandes croissantes de réhabilitation des copropriétés et de mener à terme le processus de diversification de l'habitat :
- sur le quartier Chappe-Ferdinand, de garantir un processus incitatif en lien avec les aménagements urbains et le renforcement des Opérations de Restauration Immobilière (ORI) pour créer l'effet levier attendu.

Saint-Etienne Métropole étant signataire des deux conventions d'OPAH-RU, elle est sollicitée pour signer les avenants aux conventions partenariales qui prorogeront les deux OPAH-RU sur les quartiers de Jacquard et de Chappe-Ferdinand, jusqu'au 31 décembre 2019. Il est précisé que la participation initiale de Saint-Etienne Métropole dans le cadre des deux conventions d'OPAH-RU n'est pas modifiée par ces avenants.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- approuve la prorogation des OPAH-RU sur les quartiers de Jacquard et de Chappe-Ferdinand jusqu'au 31 décembre 2019, dans le respect des enveloppes financières allouées initialement par Saint-Etienne Métropole;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les avenants correspondants.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

79 X XI

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU